

LA  
**LANTERNE**

VOL. I. MONTRÉAL, 26 NOV. ET 3 DÉC. Nos. 11-12.

La *Minerve* et le *Nouveau-Monde* se sont trouvés d'accord cette semaine. Ils ont refusé tous deux d'insérer le rapport de l'Institut Légal, parce qu'il a ouvert ses séances dans l'*Institut Canadien*.

Quant à l'*Ordre*, il a voulu des explications. On a donc choisi le plus éloquent, le plus persuasif des étudiants en droit, pour expliquer à l'*Ordre* qu'un Institut légal avait pour objet l'étude et la discussion des lois, l'examen des questions de jurisprudence, et un foyer de ralliement pour la jeunesse studieuse qui préfère aux cabarets les exercices préparatoires à la profession qu'elle embrasse.

L'*Ordre*, dit-on, s'est déclaré satisfait ; c'était pour se tirer d'affaire, une manière de dire qu'il n'avait pas compris.

Ce qui effraie le *Nouveau Monde*, c'est l'influence pernicieuse qu'exerceront sur l'esprit des jeunes gens leurs professeurs, presque tous membres de l'*Institut Canadien*.

Ces professeurs sont messieurs A. A. Dorion, Joseph Doutre, Gonzalve Doutre, Kerr, Perkins, Geoffrion..... et autres vauriens.

Ils commencent invariablement leur cours par ces paroles horribles : " Jeunes gens, vous êtes ici dans l'*Institut-Canadien*,—Pothier, page 210, chapitre Testaments.—Jeunes gens, encore une fois, rappelez-vous que vous êtes ici dans l'*Institut-Canadien*.—Cette question de jurisprudence ardue vient heureusement d'être réglée par le juge Berthelot siégeant en révision, lequel l'avait déjà décidée en première instance, mais il a fallu la confirmer ; c'est pourquoi on n'a pu mieux faire que de prendre le même homme, qui, du reste, a le bon goût de s'offrir lui-même pour décider de ses décisions..... Jeunes gens, l'*Institut-Canadien* est un foyer ardent de libéralisme,—ces paroles tirées de Troplong,